

## **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille onze, le mercredi douze octobre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ST GERMAIN DES PRES, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

**Nombre de Membres en exercice : 137**  
**Nombre de Membres présents : 78**  
**Nombre de votants : 78**

Date de la convocation : le 03 octobre 2011

Secrétaire de séance : François LACROIX, Maire de la commune de St Germain des Prés

### **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès Verbal du 22 juin 2011.
- Exonérations facultatives de TEOM pour l'année 2012 et problèmes de gestion des conventions des professionnels
- Point budgétaire au 31/08/11.
- Choix de l'attributaire relatif à l'emprunt de la benne à chargement latéral et complément de financement des déchetteries de Payzac et La Coquille.
- Nouveau règlement intérieur général **(nous vous demandons de consulter le règlement intérieur sur l'espace « Mairie » de notre site internet [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com) avant la réunion).**
- Projet de délibération modifiant les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps
- Modulation des horaires d'ouverture des déchetteries en fonction des saisons.
- Projet de convention concernant la mise en place et la gestion de conteneurs enterrés et semi enterrés
- Projet de création d'une décharge classée pour les inertes.
- Projet de délibération relative à la signature de Baux emphytéotiques administratif pour la mise à disposition de terrain pour les déchetteries Thiviers, Mayac et Hautefort.
- Encaissement de chèques sinistres.
- Nouvelles consignes de tri

*Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les Membres présents.  
Le secrétaire de séance est désigné.*

- Le compte rendu du Comité Syndical du 22 juin 2011 est approuvé.
- Exonérations facultatives de TEOM pour l'année 2012 et problèmes de gestion des conventions des professionnels

⇒ Exonérations facultatives pour l'année 2012

Les listes d'exonérations facultatives par commune pour l'année 2012 sont présentées à l'assemblée délibérante.

Conformément à la délibération prise par le Comité Syndical du 17 mars 2010, les professionnels qui n'ont remis aucun justificatif pour l'enlèvement de leurs déchets professionnels ont leur exonération de TEOM supprimée pour l'année 2012.

Les demandes d'exonérations transmises par les Mairies ou les Communautés de Communes sans les justificatifs à l'appui ont été refusées.

La demande d'exonération du Domaine des Bories sur la commune de Sorges est rejetée. Le Président explique qu'il s'agit de gîtes et que par conséquent cela s'apparente à n'importe quelle autre maison d'habitation assujettie à la TEOM. Le Domaine des Bories n'aura par conséquent aucune convention de prestation pour la collecte et le traitement de ces déchets pour l'année 2012.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent les listes d'exonérations facultatives pour l'année 2012.*

⇒ Problèmes liés aux conventions

Certaines entreprises sont exonérées de TEOM car elles sont signataires de convention avec le SMCTOM pour la collecte et le traitement des déchets.

Toutefois nous rencontrons de plus en plus de problèmes liés à la signature de la convention et/ou au paiement.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de ne plus exonérer les entreprises qui ne s'acquitteraient pas du montant de la redevance ou qui refuseraient de signer la convention.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent la proposition du Président.*

- Point budgétaire au 30 septembre 2011

Monsieur Nicolas Joussein présente aux membres du Comité Syndical le point budgétaire au 30 septembre 2011. Un point sur les dépenses (charges à caractère général et charges du personnel) et sur les recettes (éco-emballages, remboursement rémunérations personnel suite à des accidents de travail). Il précise que les principales dépenses sont sur le poste carburant, les sacs jaunes, les procédures juridiques et le traitement des déchets. Monsieur Cipierre précise à l'assemblée qu'aujourd'hui le traitement des déchets verts nous coûte très cher. Monsieur Buffat intervient pour parler de l'initiative de leur association, qui récupère et valorise les déchets de bois en effectuant du broyage et ceci grâce à un partenariat avec une commune du Syndicat en particulier.

Lors de la présentation du tableau des recettes, Monsieur Joussein explique que l'année prochaine les aides éco-emballages devraient diminuer car le nouveau contrat éco-emballage est beaucoup moins avantageux pour notre collectivité que celui que nous avions précédemment.

Madame Lamy demande au Président s'il serait possible de réaliser une estimation du montant des aides 2012 en se basant sur les chiffres de recyclables 2011.

Les Chemins rouges 24 270 DUSSAC -

Tèl : 05.53.52.65.16 - Fax :05.53.52.08.02 -

E-mail : [smctom.dussac@orange.fr](mailto:smctom.dussac@orange.fr) site internet [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com)

Président fondateur : Charles PAGNON

- Choix de l'attributaire relatif à l'emprunt de la benne à chargement latéral et complément de financement des déchetteries

Le Président présente l'offre du Crédit Agricole et celle de la Caisse d'Épargne. Il précise aux membres du Comité Syndical que la BNP a été sollicitée mais n'a pas répondu à ce jour.

*Après examen des différentes offres et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical retiennent :*

- ⇒ Pour le prêt complémentaire (montant emprunté 100 000 €): l'offre du crédit agricole avec l'échéance du 15/02/12 et un taux apparent de 3.23 %
- ⇒ Pour le prêt pour la benne à collecte latérale (montant emprunté 231 000 €) : l'offre du crédit agricole avec une échéance au 15 février, des échéances de 6 ans, un taux de 3.03 %

- Nouveau règlement intérieur général

Après la validation du règlement intérieur par la commission technique paritaire en date du 10 juin 2011 (Titre 1), 11 mars 2011 (Titre 2), le Président demande aux délégués du Comité Syndical de se prononcer sur le nouveau règlement intérieur général. Le présent règlement intérieur a été consulté par les délégués sur l'espace « Mairie » du site internet du SMCTOM. Après validation des membres du comité syndical une réunion de personnel sera organisée prochainement pour présenter le règlement intérieur.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent le nouveau règlement intérieur.*

- Délibération relative aux nouvelles modalités de mise en œuvre du CET

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que lors du Comité Syndical du 12 mars 2011 les nouvelles modalités de mise en œuvre du CET ont été exposées. La commission technique paritaire a donné un avis favorable au projet de délibération modifiant les modalités de mise en œuvre du CET en sa séance du 10 juin 2011. Le Président demande aux membres du Comité Syndical de délibérer.

*Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le projet de délibération*

- Horaires d'ouverture des déchetteries en fonction des saisons.

Monsieur CIPIERRE présente le projet de modulation des horaires et jours d'ouvertures des déchetteries en fonction des saisons.

-Une première période du 1 novembre au 31 mars (saison creuse).

-Deuxième période du 01 avril au 31 octobre (pleine saison).

Monsieur Cipierre précise que la mise en place des nouveaux horaires aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et qu'ils seront bientôt téléchargeables sur le site du SMCTOM.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent le projet de modulation des horaires et jours d'ouverture des déchetteries.*

- Projet de convention concernant la mise en place et la gestion des conteneurs enterrés

Le Président explique que dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés et semi enterrés il est nécessaire de signer une convention liant le SMCTOM et la commune concernée par les travaux. Cette convention aurait pour objectif de définir les missions de chacun et les règles. Un projet est présenté.

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le projet sera soumis au contrôle de légalité pour avis.

*Les membres du Comité Syndical approuvent la décision du Président.*

- Projet de création d'une décharge classée pour les inertes

Le Président explique que le volume de gravats récupérés en déchetterie est conséquent et propose la création d'une décharge classée pour les inertes.

Madame Lamy soumet au Président l'idée d'effectuer un partenariat avec les carrières de cailloux pour déposer nos gravats.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical sont favorables au projet de création d'une décharge classée pour les inertes.*

- Projet de délibération relative à la signature de BEA

Le Président explique que lors de la construction des déchetteries de La Coquille et Payzac des baux emphytéotiques administratifs ont été signés pour la mise à disposition des terrains.

Pour la mise à disposition des terrains pour les déchetteries de Thiviers, Mayac, Hautefort aucun BEA n'avait été signé, aussi afin de régulariser la situation, le Président propose aux membres du Comité Syndical de signer des BEA avec les communes concernées.

*Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité.*

- Encaissement de chèques sinistres

Le Président explique à l'assemblée que pour différents sinistres nous avons reçu des chèques de remboursement.

Le Président demande l'autorisation d'encaisser les chèques des montants suivants :

- Chèque n° 5681543 du 16/09/11 pour 1 246,85 €
- Chèque n° 5683801 du 23/09/11 pour 250,99 €
- Chèque n° 5683802 du 23/09/11 pour 265,34 €

*Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent l'encaissement des chèques.*

Les membres de l'assemblée ont proposé pour le prochain comité syndical de prévoir à l'ordre du jour le projet d'une délibération permanente pour l'encaissement des chèques sinistres.

- Nouvelles consignes de tri

Un visuel des nouvelles consignes de tri est présenté.

Le Président explique qu'à partir de mars 2012 de nouvelles consignes de tri vont être remises aux usagers concernant les plastiques : PVC, PS (plastiques souples), les PET, les PEBD, les PP, les PEHD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30 et les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

Le Secrétaire de Séance

Le Président du SMCTOM

François LACROIX

Jean-François FAUCHER